Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260430-2026_CONTLIS_31-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du conseil municipal du 30 avril 2026**
Date de convocation : 25/04/2026 Date d'affichage de la convocation : 27/04/2026	L'an deux mil vingt-six, Le trente avril à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.
Date d'affichage de la délibération : 04/05/2026	

Nombre de conseillers

En exercice	19
Quorum	10
Présents	15
Représentés	4
Votants	19

Secrétaire de séance : Soazig LE MOULLAC

Délibération n° : CM-2026-31

Objet : Commission de contrôle des listes électorales

Matière : 5.3

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY		X	Nathalie GOURONC
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X		
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Yannick AUFFRAY
Madame Gwendalyne LE DOUARAN		X	José-Luis TEIXEIRA
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC	X		
Madame Marine LE GOFF		X	Stéphanie GOURONC
Monsieur Laurent SARTRE	X		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0			

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260430-2026_CONTLIS_31-DE

La commune de Groix, conformément aux dispositions du Code électoral, doit procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales. Cette instance, essentielle au bon fonctionnement du processus démocratique local, est chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales, ainsi que d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs. Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les conseillers municipaux appelés à siéger au sein de cette commission, dans le respect des règles légales en vigueur.

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 ;
Vu l'article L. 19 du Code électoral, relatif à la composition et aux missions de la commission de contrôle des listes électorales ;
Vu l'article R. 7 du Code électoral, dans sa version en vigueur à compter du 10 janvier 2026, prévoyant que les membres de la commission de contrôle sont nommés pour une durée de six ans ;
Vu le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 modifiant la durée du mandat des membres de la commission de contrôle des listes électorales ;

Considérant que, conformément aux dispositions légales, la composition de la commission de contrôle diffère selon le nombre d'habitants de la commune et le nombre de listes représentées au conseil municipal ;
Considérant que la commune de Groix, comptant plus de 1 000 habitants, doit désigner cinq conseillers municipaux pour siéger au sein de cette commission, répartis entre la liste majoritaire et les listes d'opposition ;
Considérant que les conseillers municipaux volontaires, n'ayant pas de délégation en matière d'inscription sur les listes électorales, doivent être désignés dans l'ordre du tableau.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission : M Nicolas BURLION (titulaire), Mme Gwendalyne LE DOUARAN (titulaire), M José-Luis TEIXEIRA (titulaire), Mme Marine LE GOFF, M Laurent SARTRE, Mme Corinne LE BOUHELLEC ;
- de désigner 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu des sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission : Mme Marina LE CALLONNEC (titulaire), Mme Camille MAUGÉE (titulaire) ;
- préciser que cette liste sera transmise au Préfet afin que leur nomination soit formalisée par arrêté préfectoral pour une durée de six ans.

- Certifié exécutoire
- Compte tenu de :

Transmission en préfecture	Le 04/05/2026
Affichage et publication	Le 04/05/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

